



Extrait du reg

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le 12/11/2025
ID : 064-216401471-20251105-05112025DCM10-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 05 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5

Convocation adressée le 31/10/2025
Affichée le 31/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Maria JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Christophe SAINT-PIERRE, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents ou excusés : Vanessa BEAU (procuration à Maria JULLIAN), Benoît BROUCARET (procuration à A. ÇUBURU), Fabienne ETCHEGARAY, Sébastien LASSEGUETTE, Pierre OLÇOMENDY (procuration à A. ITHURBIDE), Jorge RAMIREZ (procuration à M DACHARY), Fabienne SALLABERRY (procuration à S. SIBERCHICOT), Véronique SANCHEZ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Stéphanie SIBERCHICOT

DCM 10 : Electrification rurale – Programme FACE C 2024

Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°24EF016

M. Alain ÇUBURU adjoint à la Voirie – Réseaux, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Enfouissement des réseaux au Lotissement Landa Handia (voies secondaires) 2026

M. Le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'Entreprise SOCAELEC.

M. ÇUBURU précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « FACE C 2024 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de M. ÇUBURU, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charger le TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de l'exécution des travaux
- **APPROUVE** le montant des travaux et de dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

• Montant des travaux TTC	123 034.38 €
• Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	12 303.44 €
• Frais de gestion du TE 64	6 151.72 €
TOTAL	141 489.54 €

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

ID : 064-216401471-20251105-05112025DCM10-DE

SLOW

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

• TVA préfinancée par TE64	
• Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt contracté par TE 64	112 781.51 €
• Participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres	6 151.72 €
TOTAL	141 489.54 €

La délibération n°2024-28 fixe les conditions de recours à l'emprunt des communes souhaitant financer la part communale aux travaux (hors frais de gestion) sur emprunt contracté par TE 64. Ainsi, un seuil minimum est déterminé en fonction du nombre d'habitants de la commune. Le tableau suivant est désormais applicable :

Population commune	Seuil minimum de recours à l'emprunt
Supérieure ou égale à 2 000 habitants	10 000 €
Entre 1 000 et 1 999 habitants	5 000 €
Inférieure ou égale à 999 habitants	2 500 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus si la commune finance sa participation aux travaux sur « Fonds libres », le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU